

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 38 (1912)
Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

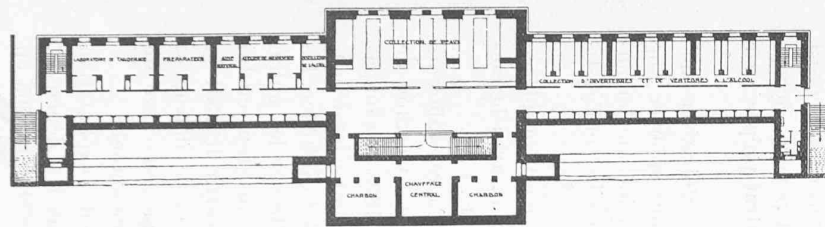
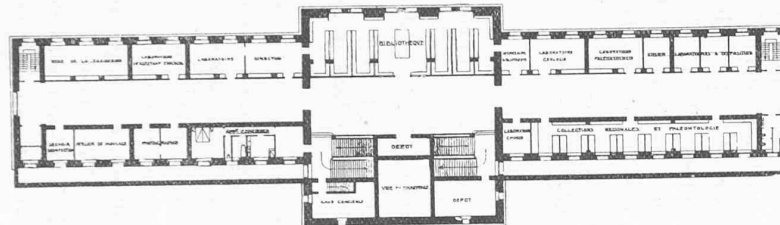
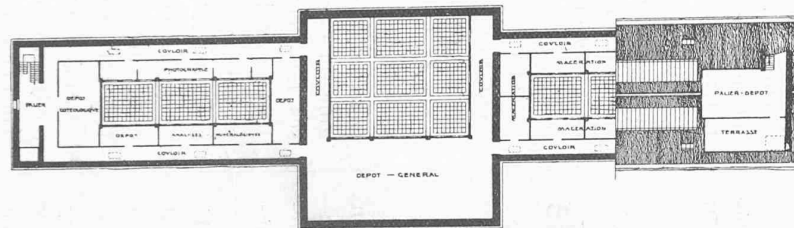
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

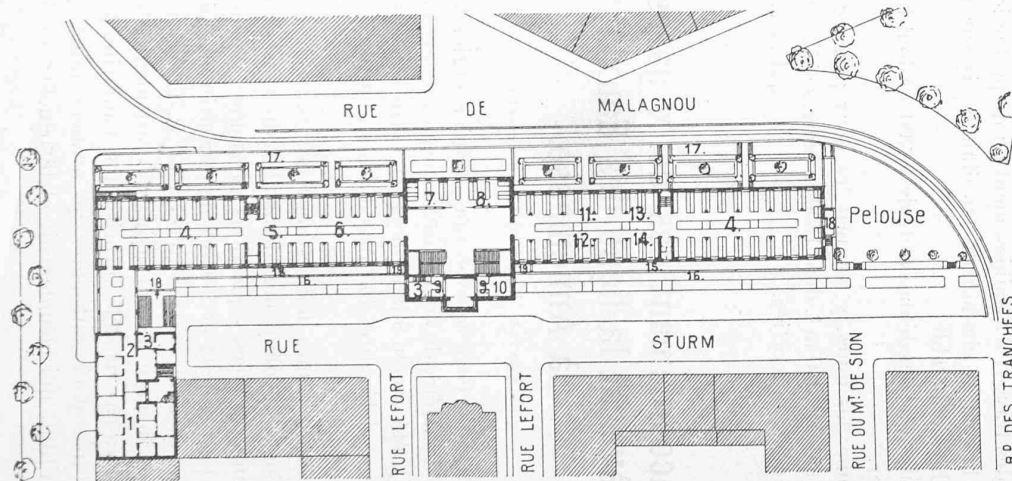
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

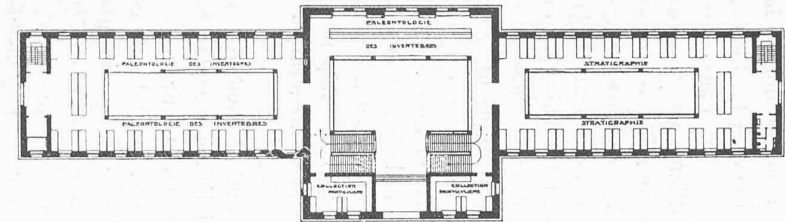
2^{me} sous-sol.1^{er} sous-sol.

Combles.

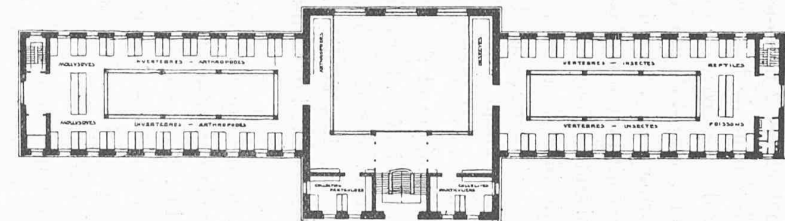
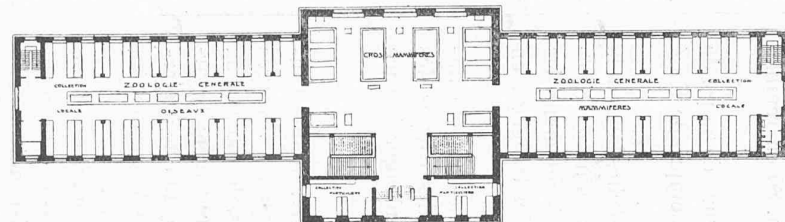
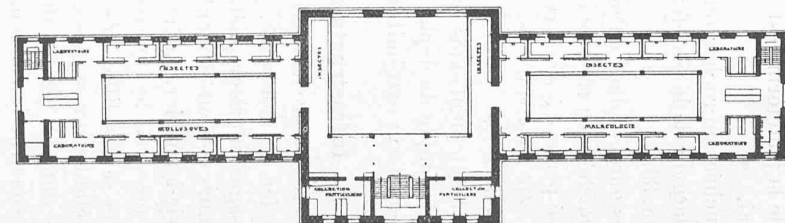


Plan général du rez-de-chaussée.

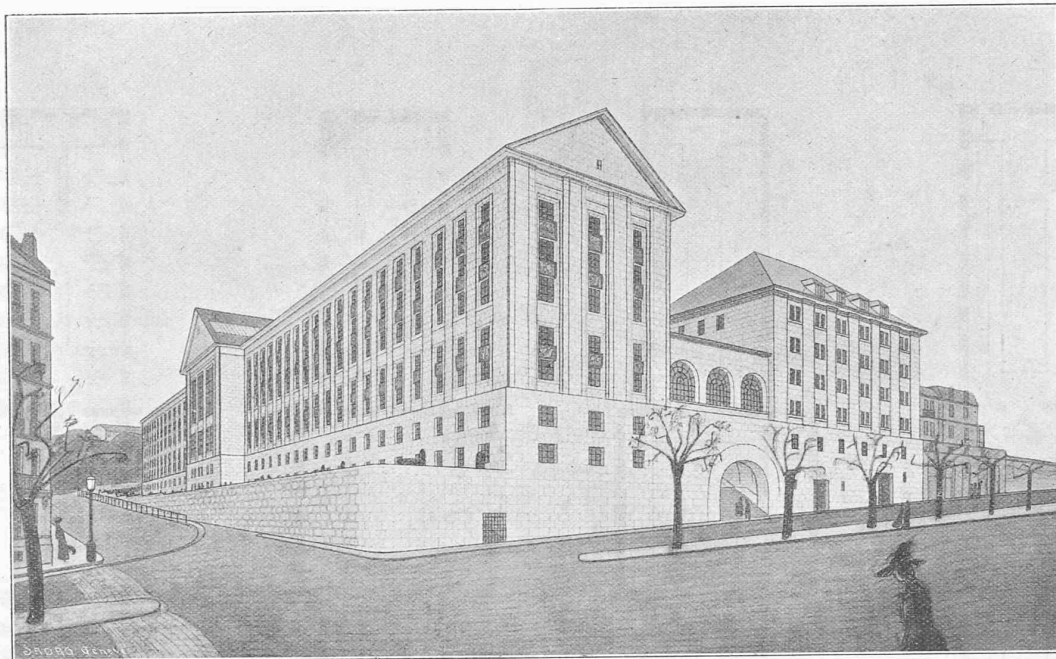
LÉGENDE : 1 = Appartement. — 2 = Bureaux. — 3 = Concierge. — 4 = Agrandissement des collections. — 5 = Anatomie comparée. — 6 = Paléontologie des vertébrés. — 7 = Tératologie. — 8 = Anthropologie. — 9 = Vestiaire. — 10 = Gardes. — 11 = Géologie générale. — 12 = Collections industrielles. — 13 = Pétrographie. — 14 = Minéralogie. — 15 = Cour anglaise. — 16 = Passage. — 17 = Terrasse. 18 = Entrées de service. — 19 = Charbon.



Galerie sur rez-de-chaussée.

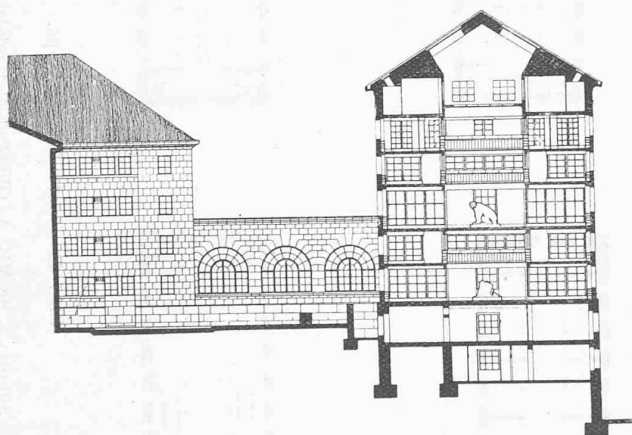
1^{re} galerie sur 1^{er} étage.1^{er} étage.2^{me} galerie sur premier étage.Plans de la 1^{re} étape.

2^{me} prix ex-aequo : projet « La Taupie », de MM. L. et F. Fulpius, architectes, à Genève.



Perspective.

2^{me} prix ex-æquo : projet « La Taupe », de MM. L. et F. Fulpius, architectes, à Genève.

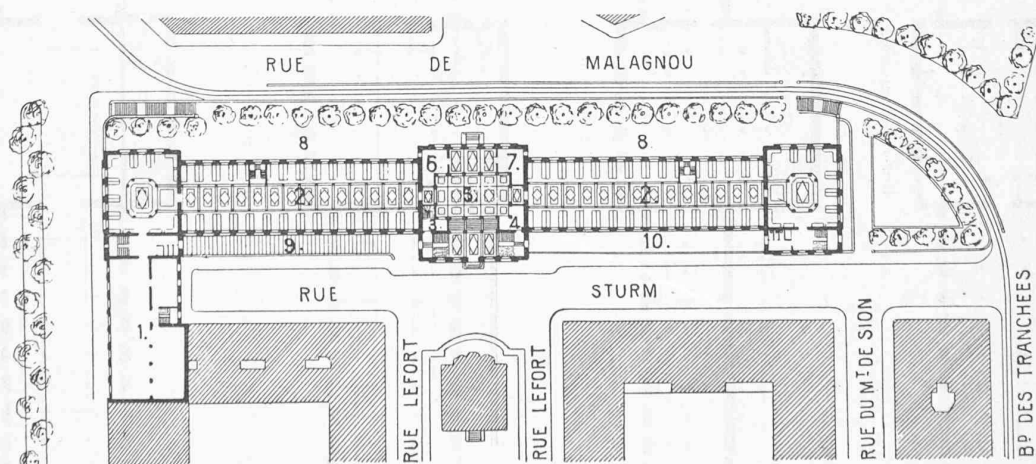


Coupe transversale.

Du reste pour l'année 1901 les dépenses retombent à 108 989 fr. Dès lors elles augmentent progressivement jusqu'à 143 876 fr. en 1909 et sont enfin de 136 060 fr. en 1910.

Depuis le début de l'exploitation les recettes ont été en augmentation assez régulière et atteignaient en 1910 116 642 fr. qui est leur chiffre maximum.

On sait que dans un grand réseau une petite ligne participe aux dépenses générales dans une proportion dont l'administration a le choix. Jamais on n'a su comment cette répartition se faisait pour la ligne des Eaux-Vives. Le canton de Genève qui a dû subir pendant un certain temps une participation à des pertes et qui ensuite a reçu un loyer était mal placé pour discuter avec la C^{ie} P.-L.M. Mais puisqu'on se base sur ces résultats pour déprécier la valeur de ce tronçon, il faut aller un peu au fond des choses.

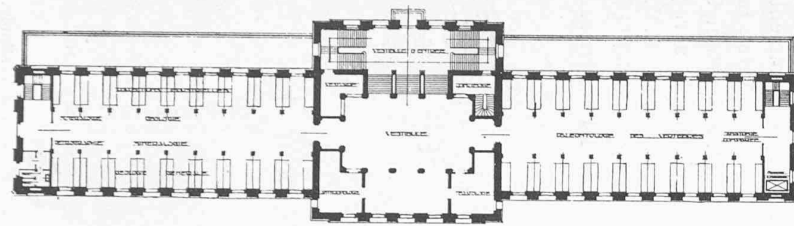


Plan général du rez-de-chaussée.

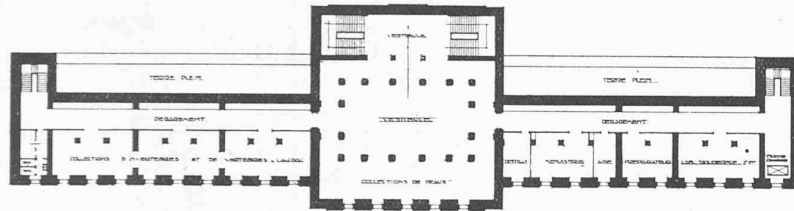
LÉGENDE : 1 = Salle de sociétés et services municipaux. — 2 = Galeries du musée. — 3 = Concierge. — 4 = Vestiaire. — 5 = Vestibule. — 6 = Tératologie. — 7 = Anthropologie. — 8 = Terrasses. — 9 = Rampe d'accès. — 10 = Cour anglaise.

3^{me} prix : projet « Simplex », de MM. A. Olivet et A. Camoletti, architectes, à Genève.

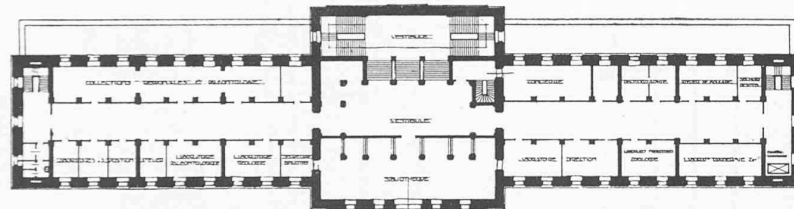
CONCOURS POUR LE MUSEUM DE GENÈVE



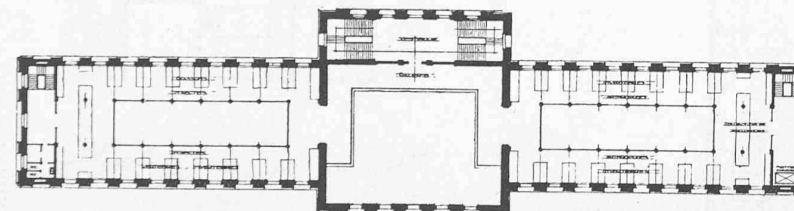
Rez-de-chaussée.



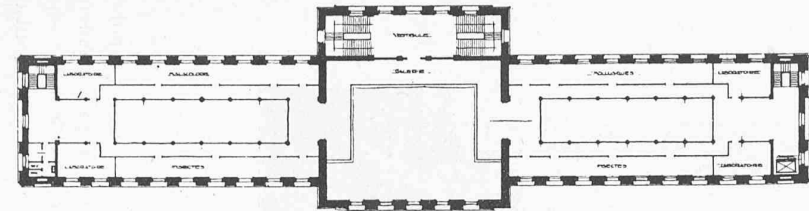
2^{me} sous-sol.



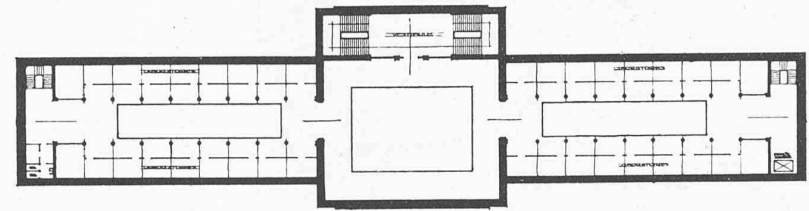
1^{er} sous-sol.



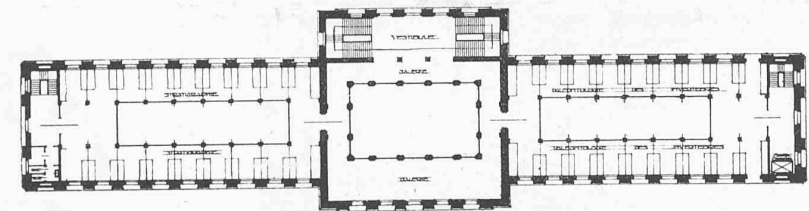
1^{re} galerie.



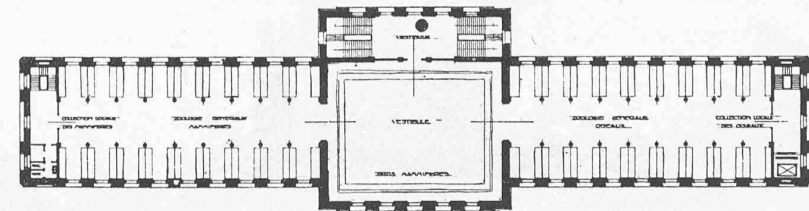
2^{me} galerie.



Combles.



Galerie sur rez-de-chaussée.

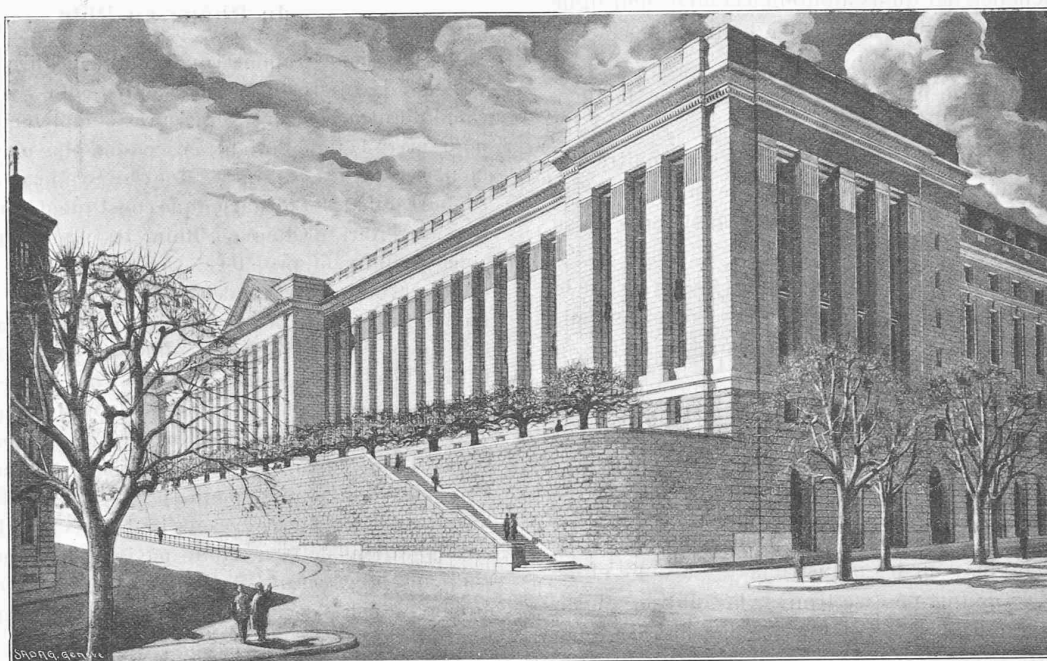


1^{er} étage.

Plan des étages de la 1^{re} étape.

3^{me} prix : projet « Simplex », de MM. A. Olivet et A. Camoletti, architectes, à Genève.

CONCOURS POUR LE MUSEUM DE GENÈVE



Perspective du projet de MM. Olivet et Camoletti.

Les conditions de la ligne des Eaux-Vives à la frontière sont comparables à une ligne suisse, celle de Oensingen à Balsthal. On peut établir le tableau suivant :

	Eaux-Vives-frontière.	Oensingen-Balsthal.
Longueur de la ligne.	4 kil.	4 kil.
Kil.-trains en 1910.	34 948	en 1910 36 048
Recettes . . . Fr.	116 643	110 845
Dépenses	136 060	70 602
Différence Déficit.	19 417	Bénéfice 40 243

On voit que la différence est frappante. Si l'on examine le trafic de ces deux lignes on trouve cependant qu'il est absolument comparable. Il est parti des Eaux-Vives en 1910 196 709 voyageurs, ce qui en doublant le chiffre donnerait pour la ligne un nombre de voyageurs d'environ 390 000. Le nombre des tonnes reçues et expédiées par les Eaux-Vives est de 77 629. On aurait donc ce tableau :

	Eaux-Vives-frontière.	Oensingen-Balsthal.
	En 1910.	En 1910.
Voyageurs transportés.	390 000	369 760
Tonnes	77 629	64 538

Les dépenses pourraient être de 15 % supérieures pour la ligne des Eaux-Vives, eu égard au trafic, au maximum.

Voyons encore comment les dépenses se subdivisent :

	Eaux-Vives-frontière.	Oensingen-Balsthal.
Administration. . . Fr.	3 156	5 775
Voie	16 096	11 135
Mouvement	50 823	20 171
Traction	51 864 ¹	24 732
Diverses	14 121	8 789
Fr.	136 069	70 602

¹ La rampe de 20 ‰ dans le tunnel au départ des Eaux-Vives justifie une certaine augmentation, mais pas à ce point.

Par kilomètre de ligne . . .	34 015	14 120
Par kilomètre-train . . .	3 88	1 95

De ces comparaisons il résulte d'une façon évidente que les dépenses annoncées pour la ligne des Eaux-Vives à la frontière ne sont pas réelles. On ne saurait admettre que la C^e P.-L.-M. administrât une ligne d'une façon aussi pitoyable. Il n'est pas davantage croyable que les C. F. F. dusent en faire autant, lorsqu'ils lui auront été substitués pour l'exploitation de cette ligne. Donc il est permis de conclure que le déficit apparent se changera en bénéfice, et l'argument tiré par le Conseil fédéral de ce prétendu déficit tombe.

2^e Un autre reproche fait par le Conseil fédéral à la réalisation du raccordement des deux gares de Genève consiste dans la réduction des tarifs Genève (Cornavin)-Valais qui en résultera. Le trafic de Genève avec le Valais paie actuellement les tarifs fédéraux et parcourt un trajet plus long par la rive droite du lac de Genève que par la rive gauche. Après le raccordement il faudra égaliser les tarifs, et prendre comme base la plus courte distance. Ces affirmations sont-elles exactes ?

Tout d'abord il est loisible à un expéditeur de Genève de remettre ses marchandises à la gare des Eaux-Vives pour le Valais, et ce trafic échappe déjà actuellement aux C. F. F. Le raccordement ne le fera donc pas perdre.

Mais il y a plus, et les C. F. F. le savent bien, puisque si un expéditeur leur offre de leur remettre ses expéditions pour le Valais à Cornavin, ils lui accordent l'application du tarif qu'il aurait eu à payer en expédiant par la gare des Eaux-Vives. Donc cette perte les C. F. F. l'acceptent déjà, sans le raccordement. Il ne faut du reste pas parler d'une perte réellement, car dans ce cas les C. F. F. auraient tort